

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°18/JUIN/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 24 JUIN 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
17 juin 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
30 juin 2015

L'an deux mille quinze le vingt-quatre juin  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Monsieur Robert TUCO, 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Maire,



Vanessa MIRANVILLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Robert TUCO - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ  
- Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Jérôme BOURDELAS - Sophie  
VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire  
DAMOUR - Jean Marc VISNELDA (affaires n°01 à 29 et 31 à 39) - Christophe  
DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Christel VIRAPIN - Fred  
JULENON - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Anaïs HERON - Jean  
François DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 22 et 24 à 39) - Anne Flore  
DEVEAUX (affaires n°01 à 17 et n°19 à 25) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Jean Marc VISNELDA (affaire n°30) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY -  
Jocelyn DE LAVERGNE - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaire  
n°23) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°18 et n°26 à 39)

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Marie Françoise LAMBERT  
(procuration à Jacqueline LAURET) - Thierry BEAUVAL (procuration à Daniel FONTAINE) -  
Edith LO PAT (procuration à Sophie VAYABOURY) - Eve LECHAT (procuration à Jocelyne  
DALELE) - Laurent BRENNUS (procuration à Anaïs HERON) - Erick FONTAINE (procuration  
à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pascal PARISSÉ ayant obtenu  
la majorité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a  
déclaré la séance ouverte.

**AFFAIRE N°18 : TRAVAUX NEUFS - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF CAMP MAGLOIRE - AIDE AU FOOTBALL AMATEUR - FINANCEMENT FOND « HORIZON BLEU 2016 »**

La municipalité souhaite, dans le cadre de sa politique de développement du sport, faciliter l'accès au sport pour tous et former les sportifs de haut niveau de demain.

Afin d'avancer sur ces objectifs, une campagne de modernisation et d'entretien du patrimoine communal sportif existant est engagée.

Le complexe sportif du quartier de Camp Magloire est situé au cœur d'un tissu urbain dense et à proximité d'équipements scolaires comme le groupe scolaire Raymond Mondon et la crèche Île aux Enfants.

La Région Réunion a accordé à la commune une subvention de 840 000€ au titre du Plan de Relance Régional pour l'année 2014 pour le projet de réhabilitation du stade.

Dans le cadre du dispositif « Horizon Bleu 2016 », la Fédération Française de Football a renforcé son accompagnement financier en faveur des clubs amateurs. Ainsi, sur la base d'un club support identifié, la collectivité peut obtenir des financements de la Fédération Française de Football par l'intermédiaire de la ligue du football amateur, pour des travaux de création ou de mise en conformité d'installations sportives mises à disposition du club support.

**Pour rappel les travaux envisagés se déclinent ainsi :**

- La démolition des bâtis existants
- La rénovation du terrain de tennis existant
- La création d'un terrain de beach soccer
- La rénovation du boulodrome
- La création d'un parvis et d'un cheminement PMR
- La sécurisation de l'aire de stationnement
- La création d'un bâtiment vestiaire / sanitaire / club house
- La création d'une aire de streetwork out
- Les plantations diverses

L'estimation prévisionnelle de l'opération sur la base du dossier de consultation des entreprises est la suivante :

<b>Etudes</b>	<b>Montant HT</b>
Maîtrise d'œuvre	44 600.00 €
Contrôleur technique	15 000.00 €
Coordonnateur de sécurité	5 500.00 €
<b>Sous total études</b>	<b>65 100.00 €</b>
<b>Travaux VRD</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux préparatoire et démolition	80 000.00 €
Travaux de voirie	60 000.00 €
Travaux de réseau EP	90 000.00 €
Travaux d'embellissement	75 000.00 €
Travaux de surface spécialisé	115 000.00 €
Soutènement et pare ballon	200 000.00 €
Equipement sportif divers	79 900.00 €
Plantation espaces verts	80 000.00 €
Signalisation	5 000.00 €
<b>Sous total travaux</b>	<b>784 900.00 €</b>
<b>Bâtiment</b>	<b>Montant HT</b>
Construction d'un vestiaire	350 000.00 €
<b>Sous total bâtiment</b>	<b>350 000.00 €</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>1 200 000.00 €</b>

Compte-tenu du cadre d'intervention de la fédération et des plafonds de financement, le plan de financement prévisionnel est le suivant:

	Montant HT	TVA	Montant TTC	Région PRR 70% HT	FFA 7.92 % HT	Part communale 22.08% HT + TVA
ETUDES	65 100.00 €	5 533.50 €	70 633.50 €	45 570.00 €		25 063.50 €
TRAVAUX	1 134 900.00 €	96 466.50 €	1 231 366.50 €	794 430.00 €		341 936.50 €
Dont club house					40 000.00 €	
Dont Vestiaires					20 000.00 €	
Dont éclairage					15 000.00 €	
Dont pare ballon					5 000.00 €	
Dont Beach Soccer					15 000.00 €	
TOTAL	1 200 000.00 €	102 000.00 €	1 302 000.00 €	840 000.00 €	95 000.00 €	367 000.00 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les prévisions budgétaires du BP 2015 notamment à l'article 2313 chapitre 23 ;
- Vu le plan de financement proposé ;
- Vu l'avis de la commission Aménagement et Développement du Territoire réunie en date du 8 juin 2015 ;

Considérant le programme d'aide du dispositif Horizon Bleu de la Fédération Française de Football,

**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés**, (Mme Anne-Flore DEVEAUX n'étant pas présente au moment du vote).

- **approuve la réalisation des travaux et le plan de financement ci-dessus proposés ;**
- **autorise le Maire à solliciter la Fédération Française de Football pour l'inscription de cette opération au financement du dispositif « Horizon Bleu 2016 » ;**
- **autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte y afférent.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette

recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740081-20150624-18 JUIN 2015-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2015  
Date de réception préfecture : 09/07/2015